



Building a Europe
for and with children
Construire une Europe
pour et avec les enfants



Strasbourg, le 27 janvier 2020

CDENF(2020)07

Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Point 7.b

Coopération et coordination avec les organisations internationales et régionales

Examen des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) : options pour l'exécution de cette tâche spécifique par le CDENF

Établi par la Division des droits des enfants

children@coe.int
www.coe.int/cdenf

I. Contexte

1. Le mandat du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), qui concerne la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, indique parmi les missions principales du Comité :

« (xiv) contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne l'objectif 1 : Pas de pauvreté ; l'objectif 4 : Éducation de qualité ; l'objectif 5 : Égalité des sexes ; l'objectif 8 : Travail décent et croissance économique ; l'objectif 10 : Inégalités réduites ; l'objectif 11 : Villes et communes durables ; l'objectif 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces et l'objectif 17 : Partenariat mondial pour le développement durable ».

2. Plus spécifiquement, le CDENF a été chargé d' *« examiner les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), comme en témoignent les mécanismes de suivi, l'établissement de normes et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques »* (point vii des tâches spécifiques).

3. Le présent document doit aider le CDENF à concrétiser son action en faveur des ODD et à envisager différentes options pour s'acquitter de sa tâche spécifique :

- en donnant quelques exemples de contributions aux ODD apportées lors du biennium 2018-2019 dans le cadre du prédécesseur du CDENF, le Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) ;
- en donnant une vue d'ensemble des liens qui existent entre le mandat du CDENF et les ODD et en faisant quelques suggestions concernant de futures contributions éventuelles ou complémentaires et l'examen des progrès, qui pourraient servir de source d'inspiration et nourrir la discussion.

II. Contributions et examen des progrès accomplis en 2018-2019 dans la réalisation des ODD : quelques exemples

4. **Agenda 2030 et action du Conseil de l'Europe** : une [page internet](#) consacrée au Programme 2030 de l'ONU propose une synthèse des contributions des différents organes du Conseil de l'Europe, accompagnée des principaux documents et normes ; la Division des droits des enfants a régulièrement fourni des mises à jour sur l'action des différents comités des droits de l'enfant.

5. **Stratégie pour les droits de l'enfant et ODD** : le rapport sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) cartographie les ODD et les principaux axes d'action de la Stratégie, ce qui permet indirectement d'examiner les progrès accomplis en vue d'atteindre les ODD. Il présente également la contribution apportée par le Conseil de l'Europe aux ODD dans le cadre de la Stratégie, ainsi que les progrès réalisés par les États membres, en se basant sur les réponses des parties prenantes à plusieurs enquêtes.

6. **Domaine prioritaire n° 3 de la Stratégie – une vie sans violence pour tous les enfants – et ODD** : le rapport spécifiquement consacré au domaine prioritaire n° 3 de la Stratégie comprend une partie qui fait le lien entre l'agenda européen et l'agenda mondial, notamment les ODD, pour éliminer la violence à l'égard des enfants. Il contient également une cartographie des ODD et du domaine prioritaire n° 3 de la Stratégie, et examine les progrès accomplis par les pays pour atteindre les ODD, en se basant sur les réponses des parties prenantes à différents questionnaires en la matière. En 2017 avait été publiée une [note d'information](#) intitulée *Mettre fin à toutes les formes de violence contre les*

enfants d'ici à 2030 : la contribution du Conseil de l'Europe au Programme 2030 et aux Objectifs de développement durable.

7. **Conférence internationale :** la conférence d'évaluation à mi-parcours de la Stratégie, organisée les 13 et 14 novembre 2019 dans le cadre de la présidence française du Comité des Ministres, était axée (entre autres) sur les progrès nationaux et la contribution du Conseil de l'Europe aux ODD liés aux droits de l'enfant. Elle s'est basée en particulier sur les contributions importantes des représentantes de l'ONU Mme Najat Maalla M'jid, représentante spéciale du Secrétaire Général de l'ONU chargée de la question de la violence contre les enfants, et Mme Afshan Khan, directrice régionale de l'Unicef pour l'Europe et l'Asie centrale, entre autres.

8. **Aperçu des travaux du Conseil de l'Europe sur la violence à l'égard des enfants et contribution à ces travaux :** en mai 2018, le Groupe d'experts sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CAHENF-VAC) a pris note d'un document donnant une vue générale des références du Conseil de l'Europe relatives aux ODD et aux cibles portant sur la question de l'élimination de la violence, notamment de la violence à l'égard des enfants. En septembre 2019, le CAHENF a rendu un avis sur la Recommandation 2159(2019) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) « Mettre fin à la violence à l'égard des enfants : une contribution du Conseil de l'Europe aux Objectifs de développement durable », qui a aidé le Comité des Ministres à formuler sa réponse à l'APCE.

9. **Échange d'expériences et de pratiques :** le CAHENF a soutenu la phase initiale d'élaboration du « centre d'échange sur les réponses à la violence à l'égard des enfants », une nouvelle plateforme en ligne permettant d'échanger des informations sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (cible 16.2). Le CDENF assurera le suivi de ce nouvel outil ; différents partenaires, dont l'ONU, ont fait part de leur intérêt à coopérer avec le Conseil de l'Europe à ce sujet.

III. Mise en œuvre du mandat du CDENF : activités éventuelles pour de futures contributions et examen des progrès

10. Outre la mission principale (xiv) et la tâche spécifique (vii) prévues dans le mandat du CDENF, qui mentionnent expressément la contribution du Comité aux ODD, d'autres tâches doivent contribuer à promouvoir et à mettre en œuvre le Programme 2030. Jusqu'à présent, les précédents comités des droits de l'enfant se sont surtout concentrés sur les contributions à l'ODD 16 et à la cible 16.2 en particulier (violence à l'égard des enfants). D'autres activités pourraient être étudiées en lien avec d'autres ODD évoqués dans le mandat, notamment un soutien à l'action pertinente d'autres organes du Conseil de l'Europe. L'**Annexe** donne un aperçu des thèmes actuels et des thèmes que pourrait aborder le CDENF à l'avenir.

11. Compte tenu des récents travaux du Conseil de l'Europe et du mandat du CDENF, les activités suivantes pourraient être envisagées par le Comité et le Secrétariat de la Division des droits des enfants pour le biennium 2020-2021 :

12. **Promouvoir les échanges sur les expériences, les bonnes pratiques et les progrès**

- Inclure les récents développements liés à la promotion des ODD pertinents dans les tours de table réguliers du CDENF, en mettant l'accent sur l'examen des progrès mis en évidence par les mécanismes de suivi ;
- Envisager de contribuer à la base de données en ligne sur les bonnes pratiques concernant les ODD (en recensant les bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe) et de proposer de bonnes pratiques à publier sur la plateforme des ODD

à la suite de la participation aux appels à contribution¹. Le centre d'échange sur les réponses à la violence ou d'autres outils ou grandes campagnes du Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'enfant pourraient ainsi figurer parmi les pratiques communiquées qui seraient susceptibles d'être reproduites et développées pour accélérer les progrès, sous réserve d'un examen préalable par le CDENF ;

- Inviter les États membres ayant très récemment (2019) entrepris des examens nationaux volontaires sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs du Programme 2030, à transmettre au Comité un compte rendu de ces rapports axé sur la dimension des droits de l'enfant ;
- Pour faire suite à l'avis du CAHENF sur la Recommandation 2159(2019) de l'APCE, paragraphe 11, passer en revue les conclusions du sommet sur les ODD (New York, 24-25 septembre 2019) concernant les enfants.

13. Renforcer les partenariats mondiaux et régionaux

- Organiser, au cours du biennium actuel et lors d'une session plénière, un échange de vues avec des partenaires internationaux pour discuter de la contribution du CDENF et du Conseil de l'Europe au Programme 2030, d'une participation éventuelle à l'examen des progrès et d'une participation des représentants du CDENF à des événements mondiaux, selon les besoins et sous réserve de ressources disponibles ;
- Dans le cadre d'autres échanges thématiques prévus pendant le biennium, examiner le cas échéant au moins une dimension liée à la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD. Cela pourrait par exemple mettre en lumière les bonnes pratiques, les leçons tirées en essayant d'accélérer la mise en œuvre, ainsi que deux ou trois enjeux ou réflexions à soumettre à l'examen du Comité.

14. Visibilité

- Mettre à jour la [note d'information](#) « *Mettre fin à toutes les formes de violence contre les enfants d'ici à 2030 : la contribution du Conseil de l'Europe au Programme 2030 et aux Objectifs de développement durable* », qui date de 2017, afin qu'elle reflète les récentes activités et la création du CDENF ;
- Créer une page internet distincte, à partir de la page internet du CDENF, pour donner des informations sur mesure sur l'établissement des priorités du programme des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe et sur les résultats obtenus en réponse au Programme 2030.

15. Superviser la mise en œuvre de la Stratégie existante et promouvoir les futurs examens et progrès

Le CDENF est chargé d'assurer le suivi de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie, y compris en contribuant à un projet de Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2022-2027). Parmi les futures actions qui pourraient être utiles, le rapport d'évaluation à mi-parcours mentionne le fait de bien relier les ODD aux domaines prioritaires et aux axes d'action de la prochaine stratégie sur les droits de l'enfant (page 72). Le [rapport](#) d'évaluation à mi-parcours et le rapport de la conférence ont également identifié un certain nombre de tendances émergentes importantes, qui ne sont pas totalement couvertes par l'actuelle Stratégie pour les droits de l'enfant mais qui sont liées aux ODD :

¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/partnerships/goodpractices>

- Lors de la préparation du rapport final sur la mise en œuvre de la Stratégie, veiller à bien relier les ODD aux axes d'action et aux résultats, de manière à faciliter l'examen des progrès au regard des ODD ;
- Lors des préparatifs et de la réflexion sur la future stratégie des droits de l'enfant, examiner les conclusions des rapports d'évaluation à mi-parcours et la faisabilité de mesures liées par exemple aux liens entre droits de l'enfant et protection de l'environnement (objectif 3 : bonne santé et bien-être ; objectif 11 : villes et communautés durables ; objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ce qui pourrait impliquer de soutenir les travaux en cours d'autres organes du Conseil de l'Europe (comme le CDDH).

ANNEXE : contribution du CDENF aux ODD : aperçu des thèmes traités par le CDENF et des futurs thèmes éventuels (à examiner)

ODD	Cible	Action prévue par le mandat du CDENF (missions principales)	Tâches spécifiques et/ou future contribution éventuelle (exemples)
Transversal		Mission principale (xiv) et tâche spécifique (vii) : contribuer aux ODD	
		Mission principale (vi) : superviser la mise en œuvre de la Stratégie	Tâche spécifique (ii) : assurer le suivi de l'évaluation à mi-parcours et contribuer au projet de stratégie (2022-2027) : <i>veiller à ce que les liens avec les ODD et le projet de stratégie soient explicites</i>
Objectif 1 : pas de pauvreté		<i>Mission principale (xiv) : contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne l'objectif 1 : Pas de pauvreté</i>	<i>Assurer le suivi des travaux du Comité européen des droits sociaux (CEDS) sur la pauvreté des enfants</i>
Objectif 3 : bonne santé et bien-être		Ne figure pas dans le mandat	Tâche spécifique (iii) : prévenir la violence entre enfants et le comportement sexuel violent des enfants : <i>promouvoir l'éducation relationnelle et sexuelle</i>
			Tâche spécifique (ii) : contribuer au projet de stratégie (2022-2027) : <i>prévoir des mesures portant sur les droits de l'enfant et l'environnement et/ou sur d'autres questions d'actualité pertinentes</i>
Objectif 4 : éducation de qualité		<i>Mission principale (xiv) : contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne l'objectif 4 : Éducation de qualité</i>	Tâche spécifique (v) : suivi par les États de la Recommandation CM(2018)7 (environnement numérique) : <i>mettre notamment l'accent sur le suivi concernant le droit à l'éducation et l'environnement numérique</i>
Objectif 5 : égalité entre les sexes		Mission principale (xii) : veiller à la perspective de genre dans l'exécution des tâches <i>Mission principale (xiv) : contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne l'objectif 5 : Égalité des sexes</i>	Le/la rapporteur-e pour l'égalité de genre veille à ce que la perspective de genre soit dûment prise en compte dans toutes les activités du CDENF
Objectif 8 : travail décent et croissance économique		<i>Mission principale (xiv) : contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne l'objectif 8 : Travail décent et croissance économique</i>	<i>Assurer le suivi des travaux du Comité européen des droits sociaux (CEDS) sur le travail des enfants</i>

Objectif 10 : inégalités réduites	10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Mission principale (xii) : veiller à la perspective de genre et à l'édification de sociétés cohésives et à la promotion et la protection des droits des enfants handicapés dans l'exécution de ses tâches <i>Mission principale (xiv) : contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne l'objectif 10 : Inégalités réduites</i>	
	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable	Tâche spécifique (v) : suivi par les États de la mise en œuvre des lignes directrices sur la tutelle et l'évaluation de l'âge des enfants dans le contexte de la migration.	Mise en œuvre de la tâche spécifique (v) grâce à des propositions spécifiques liées au suivi par les États de la mise en œuvre des lignes directrices sur la tutelle et à la finalisation des lignes directrices concernant l'évaluation de l'âge des enfants dans le contexte de la migration.
Objectif 11 : villes et communautés durables	11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant		Tâche spécifique (ii) : contribuer au projet de stratégie (2022-2027) : <i>prévoir des mesures portant sur les droits de l'enfant et l'environnement</i>
Objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques		Ne figure pas dans le mandat	Tâche spécifique (ii) : contribuer au projet de stratégie (2022-2027) : <i>prévoir des mesures portant sur les droits de l'enfant et l'environnement</i>
Objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces	16.2 Mettre un terme à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants	Mission principale (ii) : échanger, notamment dans le cadre du centre d'échange sur les réponses à la violence	
		Tâche spécifique (iii) : améliorer la mise en œuvre des normes sur la violence à l'égard des enfants ; élaborer des instruments concernant les systèmes permettant aux professionnels de signaler des violences envers les enfants, et prévenir la violence entre enfants et le comportement sexuel violent des enfants	Tâche spécifique (iii) : prévenir la violence entre enfants et le comportement sexuel violent des enfants : <i>promouvoir l'éducation relationnelle et sexuelle</i>
			Tâche spécifique (iii) : améliorer la mise en œuvre des normes sur la violence à l'égard des enfants : <i>encourager une meilleure collecte et analyse des données sur la violence à l'égard des enfants</i>
			Tâche spécifique (v) : suivi par les États de la Recommandation CM/Rec(2018)7 (environnement numérique) : <i>mettre notamment l'accent sur le suivi</i>

			<i>concernant la protection des enfants et leur sécurité dans l'environnement numérique</i>	
	16.3 Promouvoir l'état de droit et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité	<i>Mission principale (xiv) : contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne l'objectif 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces</i>	Tâche spécifique (iv)(1) : protéger l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation parentale et dans les procédures de protection de l'enfant	
	16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions		Tâche spécifique (iv)(2) : action concernant la participation des enfants au processus décisionnel dans la sphère biomédicale Tâche spécifique (vi) : renforcer la participation effective des enfants à la prise de décisions tant au niveau de l'Organisation qu'à celui des États membres	
	16.10 Protéger les libertés fondamentales	Tâche spécifique (iv)(4) : répondre aux défis en matière d'aide sociale et de protection de l'enfance du fait du rapatriement des enfants		
Objectif 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs	17.16 Renforcer le partenariat mondial, associé à des partenariats multipartites	<i>Mission principale (xiv) : contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne l'objectif 17 : Partenariat mondial pour le développement durable</i>	Échanges de vues thématiques	
	17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile	Mission principale (ii) : faciliter des échanges de connaissances parmi les États membres		
		Mission principale (iii) : fournir des conseils pour soutenir la mise en œuvre de normes internationales		
		Mission principale (v) : donner des conseils sur les domaines de développement de la coopération		
		Mission principale (ix) : coopération et synergies avec des organisations internationales		